

ACADEMIE : MONTPELLIER	ETABLISSEMENT : COLLEGE JULES FERRY 34 CAZOULS LES BEZIERS
----------------------------------	---

Année scolaire 2025-2026	Quorum : 20
SEANCE DU 30 mars 2026	Nombre de présents : 20
	Nombre d'absents excusés : 3
Présidence de : Mme ARMANIER-MOUTOUS Martine	

Le quorum étant atteint (20 membres), Mme ARMANIER-MOUTOUS ouvre la séance à 17 heures 34.

RUBRIQUE I- FONCTIONNEMENT

- **PV du CA du 11 février 2026** : adopté à l'unanimité
- **Charte des voyages scolaires**

Plusieurs questions émanant des élus du CA, les réponses sont à rechercher. Il est impossible de voter en l'état la charte, elle doit être retravaillée.

Une réunion avec les élus se tiendra le 11 mai 2026 à 13h00 afin de préparer une nouvelle charte qui sera mise au vote au CA du 18 juin 2026.

- **Pôle d'appui à la scolarité PAS**

Le collège de Cazouls-lès-Béziers sera le collège support du PAS local pour la rentrée de septembre 2026. Un personnel Education Nationale et un personnel de l'Agence Régionale de Santé seront affectés à temps plein et déchargés de cours pour assurer les missions du PAS.

Un bureau au collège de Cazouls sera affecté à ces personnels.

RUBRIQUE II- AFFAIRES FINANCIERES

- **Compte financier 2025**

Recettes : 686273.24€

Dépenses : 648039.63€

Excédent : 38233.61€

Fond de roulement 2025 : 99751.92€ (2024 : 61086.11€)

Jours de fond de roulement 2025 : 55 jours (2024 : 33 jours)

Le compte financier 2025 est arrêté sans réserve.

- **Affectation du résultat du compte financier 2025**

38233.61€

29950.32€ vers le SG

8283.29€ vers le SRH

Affectation du résultat voté à l'unanimité.

- **Modification du montant du don FSE pour la sortie chorale du 20 mai 2026**

Initialement voté à hauteur de 720€, il est proposé au vote un don de 660€.

Voté à l'unanimité.

RUBRIQUE III – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Un rendez-vous avec l'UPC en présence du collège et des élus parents d'élèves est choisi sur les dates proposées. Il se tiendra le 11 mai 2026 à 14h00 au collège.
- 2) Mme Ouchène, professeur documentaliste, souhaite retirer du CDI certains ouvrages. La proposition, en fonction de l'état des ouvrages et de l'intérêt suscité, est votée à l'unanimité :
 - Mise en déchèterie*
 - Dons élèves et personnels de l'EPL*
 - Dépôt dans des boîtes à livres*
- 3) Principe du « Bal des 3^{ème} » accepté par le chef d'établissement. Il ne concerne que les 3^{ème}, accompagnés de leurs parents et récupérés par eux, dans l'enceinte du collège, sans public extérieur et sous autorisation parentale. L'aide des parents d'élèves serait précieuse.
- 4) Séparation des urinoirs par des cloisons : le projet est en cours

Mme ARMANIER-MOUTOUS clôture la séance à 18 heures 58.